Eveil à la maison paysanne, 15^e chapitre

LES PIGNONS

Ce document peut-être librement utilisé et diffusé, à l'exclusion de tout usage lucratif © Jean-Yves Chauvet novembre 2014

Les pignons sont souvent devenus la face cachée des maisons, pourtant ils ont été autrefois démonstratifs puisque les demeures médiévales urbaines avaient littéralement pignon sur rue. Elles serraient leurs pignons, souvent en encorbellement, les uns contre les autres. Il reste quelques unes de ces bâtisses, en pan de bois, à Dijon, Bourges, Paris ... A la Renaissance, pour que les maisons puissent gagner en volume, on les a disposées en façade sur rue, comme elles le sont toutes devenues aujourd'hui; leurs pignons se dissimulent désormais. En milieu rural, quand les maisons ne sont pas mitoyennes, il est plus fréquent que les façades se mettent davantage en valeur que les pignons, mais, dans certaines régions, c'est l'inverse : le pignon se montre plus démonstratif que la

façade pour des raisons que nous allons présenter ici.



Dijon, ci-dessus (1995), et Paris, rue François Miron, à droite (2003), pignons médiévaux, sans doute datables du XV^e siècle.

Le pignon donne son volume à la maison, il s'ajuste au toit dont il épouse la pente, depuis la faîtière jusqu'aux égouts, à moins que ce ne soit l'inverse : c'est le toit qui accueille la forme du pignon. Du moins, les deux ont-ils une pente solidaire à celle de l'autre. Par nécessité, puisqu'il se prolonge jusqu'au faîtage, le pignon s'élève beaucoup plus haut que la façade qui ne dépasse pas l'égout. En principe, il ne reçoit pas les pluies recueillies par la toiture, à moins qu'elles ne débordent de la rive. Il existe toutefois, en Alsace, en Normandie, en Picardie des dispositifs de protection des pignons contre les eaux qui les battent directement mais, le plus souvent, il est rare que la rive (oblique) de la toiture, déborde largement sur le pignon.



Poul-Fétan (Morbihan), 1979. La dépose de la toiture permet d'apprécier les rapports volumétriques entre les façades et les pignons.

Poul-Fétan (Morbihan), 1998, la mise en place de la toiture dérobe le pignon aux regards.



Normalement, les pignons sont plus étroits que les façades derrière lesquelles ils se cachent, ce qui traduit leur importance fonctionnelle et leur valeur de représentation moindre. Ils sont d'ailleurs généralement moins percés d'ouvertures et comme ils sont recouverts par le toit, leur hauteur ne les rend pas pour autant plus démonstratifs. Comme ils se présentent de côté, ils sont moins visibles. Il existe des cas d'exception, en Lorraine par exemple, où la profondeur des maisons rend les pignons plus longs que les façades, mais, comme les maisons sont mitoyennes, ces grands pignons ne se dévoilent pas, sauf en extrémité de rue.



Barisey-la-Côte (Meurthe-et-Moselle), 1993, pignon non mitoyen, en extrémité de rue. Ce caractère non mitoyen lui permet d'être éclairé.



Bouvron (Meurthe-et-Moselle), 1987. La destruction d'une maison révèle le pignon dont elle avait la mitoyenneté avec sa voisine de droite. Il comporte des excavations dont le droit coutumier réglait la profondeur. En principe, chaque propriétaire possède la moitié du pignon.

En principe, le pignon se situe directement dans l'angle de la façade, par l'intermédiaire d'un chaînage d'angle constitué de matériaux de plus fort calibre, par exemple, des pierres de taille harpées. Il arrive, particulièrement sur les plateaux supérieur du Jura, que l'un des pignons, ou les deux, débordent de la façade pour l'encadrer, la toiture s'appuyant sur ces pignons pour former

auvent. De cette sorte, le pignon devient un véritable aménagement de la façade, en la protégeant des vents et en aidant le toit à la préserver de la pluie et du soleil.

Andelot-en-Montagne (Jura), 2001. la façade est fermement encadrée par les deux pignons.



Grande-Rivière (Jura), 2000, les deux pignons deviennent presque des éléments organiques de la façade.

Choux (Jura), 2005, cette façade reste toujours à l'ombre aux heures les plus chaudes de midi. Le toit s'appuie sur les deux pignons pour former un auvent ombrageant.

Les pignons retournés engendrent les maisons dites « à trois pignons ». Les plus nombreuses se trouvent dans le département de la Haute-Saône où elles représentent un type majeur, mais non systématique, associé à celui des maisons à pavillon : à pavillon, lorsque le pignon s'avance en

avant de la façade; à trois pignons, quand il se situe dans le plan de celle-ci. Il existe encore quelques maisons à trois pignons dans le pays basque.

Adelans (Haute-Saône), 2005, quatre pignons, plus exactement, puisque la faîtière du pavillon porte plus haut que celle

du corps d'exploitation, ce qui n'est pas courant.

Aboncourt (Haute-Saône), 1998, pas de pignon retourné, cette fois-ci, mais un logis en pavillon qui se détache très distinctement de la façade principale.



Sauguis (Pyrénées-Atlantiques), 1986. le logis prend place en travers du corps d'exploitation, ce qui lui permet de profiter au mieux de la profondeur de celui-ci.

En Franche-Comté, en Haute-Saône et dans le Doubs, la mitoyenneté des maisons n'est pas



totale même lorsque les ouvertures principales sont percées en façade. La hauteur des faîtages donne aux pignons une allure gigantesque et leur libre accès à la lumière de ces pignons permet d'y percer de nombreuses ouvertures.

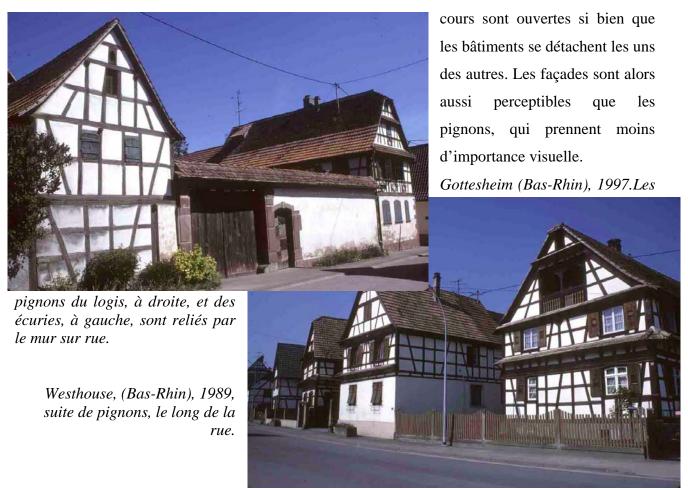
Avignay (Haute-Saône), 2008. la demi-croupe et le pan légèrement coupé de ce pignon confèrent à cette maison un volume remarquable.

Boult (Haute-Saône), 1994. Pour l'essentiel, les ouvertures de cette maison se présentent en pignon, bien qu'on ne soit pas encore dans la zone des maisons à pignon frontal du haut Doubs.



Bougey (Haute-Saône), 1996. La dissymétrie de la toiture permet de concilier hauteur de façade et profondeur de pignon.

Dans certaines régions, les pignons s'affirment autant que les façades et même davantage, quand ils se font plus visibles, ce qui est le cas en Alsace, parce que les pignons des logis et des écuries se portent sur la rue, en encadrant le porche d'entrée. Ces pignons, en pan de bois, peuvent être particulièrement ouvragés. Dans l'Aube, la disposition de la maison à cour est la même mais ces



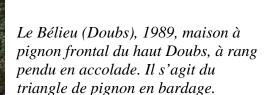


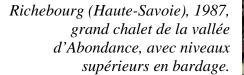
Chaudrey (Aube), 1955, en Champagne, la cour ouverte engendre un espace plus facilement pénétrable, visuellement, de la rue. Elle n'engendre pas le monde fermé de la cour alsacienne et le pignon perd sa prépondérance..

Dans les montagnes et sur les hauts plateaux du nord-est de la France – Vosges et Jura – les maisons dites à pignon frontal concentrent l'essentiel de leurs ouvertures en pignon, lequel peut être de surface remarquable et se montrer particulièrement décoratif, comme pour les maisons à rang pendu du haut Doubs. Ces maisons restent essentiellement construites de pierre, contrairement aux chalets savoyards aux volumes plus réduits, à l'exception des grands chalets de la vallée d'Abondance. Les maisons à pignon frontal peuvent être conçues à double niveau, pour se

conformer à la pente, et leurs façades se montrent généralement discrètes.

Environs de Remiremont (Vosges), 1976. pignon d'une maison des hautes Vosges, couvert d'une ramée de tavaillons.





Les maisons à pignon frontal répondent au principe de la maison halle, ou plutôt de la halle proprement dite, constituée d'un toit porté par une charpente à poteaux, entre lesquels s'organise la maison, à partir d'un espace central et de bas-côtés. L'entrée s'effectue par le pignon, sur lequel sont percées l'essentiel des ouvertures, alors que les murs de façades, souvent aveugles, peuvent se porter assez bas. En plus de la Franche Comté et des Savoie, ces maisons sont nombreuses dans les Landes, le Pays Basque, l'Aquitaine, particulièrement dans le Gers et le Lot-et-Garonne. Reste à

savoir si ces demeures, souvent de grande ampleur, s'associent à des modèles de famille particuliers comme celui familles des souches à ménages d'enfants multiples de l'airial landais.

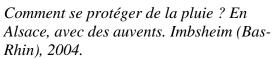
Ecomusée de Marquèze (Landes), 1986, la maison landaise de maître possède un auvent.

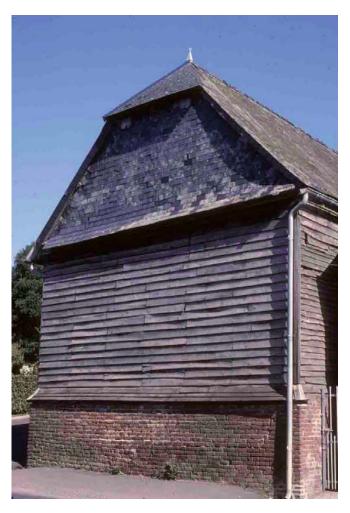
Armendaritz (Pyrénées-Atlantiques), 2001, comme la maison landaise, la maison basque s'organise dans l'axe des fermes de la charpente.

Le droit du pignon et mitoyenneté. Le droit coutumier de l'Ancien Régime pouvait traiter du partage juridique et pratique des pignons en cas de mitoyenneté des maisons, ce qui permettait à chacun des propriétaires – les comparsonniers – de connaître leurs droits et devoirs respectifs en matière de percements et d'exhaussements. Selon les coutumes, chaque propriétaire pouvait, par exemple, enfoncer ses poutres, ou ses jambages de cheminées, de la moitié ou des deux-tiers dans l'épaisseur du pignon. L'entretien ou la réparation du pignon pouvait être payé à frais communs. Le pignon tenait ainsi d'une double propriété – architecturale et juridique. Certaines coutumes évoquaient la présence de témoins dépassants, pour signifier que le pignon était des deux côtés la propriété de la même personne ; est-ce le sens qu'il faut donner à certains parpaings débordant en boutisses ?



En Picardie, avec une demi-croupe formant visière, et des revêtements d'ardoise et de bois (le bauchage), formant becquets. Harcigny (Aisne), 1998.





En Franche-Comté, avec des tavaillons. Villersle-Lac sur la Roche (Doubs), 1979

Dans les Alpes, en se retirant derrière le plan du pignon. Servières (Hautes-Alpes), 2000.

